

Atelier 1 : Approche pédagogique Quels services et quelles activités avec les TIC ?

Trois thèmes ont été soumis aux participants et semblent constituer le cœur d'une approche pédagogique de l'accompagnement à la scolarité :

- L'apport méthodologique : comment, m'organiser, collaborer, mener une tâche à bien.
- L'apport culturel : de l'environnement proche aux ressources culturelles
- La maîtrise des langages

Ces thèmes devaient être croisés avec les services suivants, propres aux technologies de l'information et de la communication (TIC) :

- L'exploitation de logiciels didactiques
- La communication à distance avec un tuteur
- Le travail collaboratif en ligne

Trois compétences ont été évoquées et semblent devoir être travaillées prioritairement dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité avec les TIC :

- La capacité à utiliser la mémoire, à la solliciter
- Le repérage dans le temps et l'espace : rétablir un ordre chronologique ou logique.
- passer du concret à l'abstrait.

L'utilisation de logiciels utilisant des codes de jeux, nécessitant la résolution d'énigmes dans le cadre de quêtes, sur un fond culturel riche et un contenu scientifique avéré, semblent permettre de travailler, en partie, ces compétences.

Deux types d'activités semblent devoir être privilégiés

- La répétition, où l'on peut faire appel à des logiciels d'entraînement, d'apports systématisés, de logiciels d'aide à la correction...
- Des activités de production diversifiées sollicitant en particulier les domaines artistiques (images fixes ou animées musique, création littéraire, etc.).

Ces dernières activités relèvent de la pédagogie du détour, et vise à ramener l'enfant vers son « métier d'élève ».

Les modalités

Le repérage des enfants en difficulté est le fait des enseignants.

Si les personnes ressources peuvent intervenir à distance, il est indispensable qu'un accompagnement en présentiel soit prévu.

La mise en place de ces activités pédagogiques exige de la part du prestataire une professionnalisation du métier d'accompagnateur TIC.

Les actions mises en place doivent s'inscrire dans la durée et impliquer tous les acteurs.

Rappel : les élèves cible du dispositif sont les 15 ou 20 % d'élèves en grande difficulté scolaire du cycle 3 de l'école primaire et du 1^{er} cycle du collège.